

Plus d'informations : Téléchargez :

- Questions réponses sur les mesures de restrictions

<http://www.itxassou.fr/images/stories/faq-restrictions-ministcre-de-linterieur.pdf>

- Fiches pratiques sur les mesures de soutien aux entreprises

<http://www.itxassou.fr/images/stories/brochure-fiches-pratiques-sur-les-mesures-de-soutien-1.pdf>

- Communiqué de presse Flexi'Bus

<http://www.itxassou.fr/images/stories/cp-6-covid-19-mobilite.pdf>

- Information sur les permanences du CIDFF 64 (Centre d'information des droits des femmes et des familles) : <http://www.itxassou.fr/images/stories/note-dinformation-cidff64.pdf>

- Interdiction l'incinération de végétaux sur pied à compter du vendredi 20 mars 2020 sur l'ensemble du territoire des Pyrénées Atlantiques jusqu'à la fin d'application du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

- Interdiction de déplacement dans certains lieux : Le déplacement de toute personne dans les parcs et jardins publics, les bois, forêts en agglomération, les sentiers pédestres et cyclables, les berges de canaux et cours d'eaux, les zones de loisir, les sentiers de randonnée balisés est interdit sur le territoire du département, à compter du 21 mars 2020 et pour la durée d'applications des mesures gouvernementales. <http://www.itxassou.fr/Mairie/arrete.html>

- Interdiction de déplacement dans certains lieux : Le déplacement de toute personne sur les plages du littoral, les plans d'eau ainsi que le sentier du littoral est interdit jusqu'au 15 avril 2020. <http://www.itxassou.fr/Mairie/arrete.html>